REGLEMENT DE JEU-CONCOURS

" Jeu rentrée des classes 2020"

Article 1 : Société organisatrice

Du mercredi 14 octobre au dimanche 27 décembre 2020 23h59, la société KIABI EUROPE (ci-après " KIABI ") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro B 344 103 270 et dont le siège social est situé 100 rue du Calvaire, 59510 Hem, organise sur le site Internet www.kiabi.com/bienvenue-bebe un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé " Bienvenue bébé".

Article 2 : Principe du jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (corse incluse) et disposant d'une adresse électronique. La participation au présent jeu est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice, ainsi qu'à leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoint, concubins).

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (adresse email, nom, prénom, code postal, date de naissance). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Les inscriptions au jeu sont ouvertes du 14/10/20 au 27/12/20 23h59.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Mécanique du Jeu

Le candidat est invité à se rendre sur le site internet du jeu : www.kiabi.com/bienvenue-bebe

Il remplit un formulaire d'inscription en y indiquant son adresse email, son nom, son prénom, sa civilité et sa date de naissance et a ensuite la possibilité de s'abonner à la newsletter de Kiabi. Les informations du participant son renseignées sous sa seule responsabilité. En cas d'erreur, la responsabilité de KIABI ne pourra pas être retenue.

Ensuite, le participant accède à l'instant gagnant pour tenter de gagner l'un des lots en jeux.

Avant de connaitre le résultat de l'instant gagnant, le participant accède à un second formulaire lui permettant de compléter les données personnelles de l'enfant telle que son genre, son nom, son prénom et sa date de naissance. Ces champs sont facultatifs, il pourra s'il le souhaite passer directement à l'étape suivante.

3.2 Conditions de participation

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en

personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours seraient automatiquement éliminés.

Article 4 : Dotations

L'instant gagnant désignera les gagnants des lots suivants :

- Dotations « My Sweetie box », 200 boxs à gagner composées de :

1. Sample 2 Couches T3 + Voucher Little Big Change – Valeur unitaire 20€
2. Lingettes nettoyantes à l'huile d'olive Gifrer – Valeur unitaire 2.50€
3. Sucette Moulin Roty Jeujouet – Valeur unitaire 3.50€
4. Biberon Multiflow 150ml Tigex – Valeur unitaire 5€
5. Bavoir Babybjörn – Valeur unitaire 11.90€
6. Cartes étapes « diversification » en français Ma Petite Assiette – Valeur unitaire 12.95€
7. Bon en français « shooting photo Grossesse sur Paris » Divas Fabulous – Valeur unitaire 160€
8. Flyer promotionnel en français de sucettes personnalisées Leomi Pop -10%

- Dotations « Badabulle » à gagner :

15 box univers du repas de bébé :
1 coffret repas Winnie – Valeur unitaire 19,90€
1 coffret repas Mickey – Valeur unitaire 34,90€
1 coffret repas Minnie – Valeur unitaire 34,90€
1 rehausseur Winnie – Valeur unitaire 36,90€

3 box univers du sommeil de bébé :
Veilleuse Maris Aristochat – Valeur unitaire 29,90€
Tapis d'éveil Winnie – Valeur unitaire 44,90€

5 box univers du bain de bébé :
Hamac de bain Winnie – Valeur unitaire 16,99€
Filet de bain Winnie – Valeur unitaire 6,90€

15 box univers sortie de bébé :
1 tente anti UV Disney – Valeur unitaire 37,90€
1 bébé à bord Winnie – Valeur unitaire 6,90€

14 box univers du bien-être :
Peluches Winnie – Valeur unitaire 19,90€

- Dotations « Planet Cards » à gagner composées de :

30* commandes de faire-part d'une valeur unitaire de 50€.

20* livres photo carré couverture souple, d'une valeur unitaire de 20,90€

Soit 50 lots d'une valeur totale de 1 918€

*Les codes seront valables jusqu'au 31 mars 2021.

- Des cartes cadeaux Kiabi à gagner :

6 cartes cadeaux de 30€

2 cartes cadeaux de 50€

Chaque carte cadeau sera valable dans tous les magasins KIABI de France métropolitaine (Corse incluse). Elle sera valable jusqu'en juillet 2021, la carte cadeau ne sera ni-remboursable, ni échangeable. Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Tous les autres participants auront droit à des bons de réduction de 15% valables sur le site www.kiabi.com sur les rayons bébé et maternité, sans limite d'achat. Offre valable uniquement sur Kiabi.com du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2020 jusqu'à minuit. Hors promotions et exclus web.

Valeur totale des lots : 48 592 € (quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze euros).

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti. La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants du concours recevront un email automatique récapitulant la dotation gagnée (les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur adresse e-mail), sauf les gagnants des lots sweetie box et planet cards qui seront recontactés directement par les partenaires.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice font foi.

KIABI prendra contact avec les gagnants afin d'organiser la remise & l'envoi des lots Kiabi.

Article 6 : Responsabilité

La société KIABI ne pourrait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La société KIABI ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau

Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société KIABI se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Loi applicable

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Article 8 : Règlement du jeu

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

KIABI tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de Kiabi (cf. Article 1) ou par mail à : contact@kiabi.com mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

Article 9 : Mise à disposition du règlement du jeu

Il est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site www.kiabi.com/bienvenue-bebe et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Article 10 : Informatique et Libertés

Dans le cadre de votre participation au présent jeu nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les participants au Jeu sont des personnes majeures.

Certaines de ces informations sont nécessaires à votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription.

Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Jeu et afin de vous envoyer nos offres Kiabi si vous nous donnez votre accord. Vos données pourront être transférées aux partenaires du Jeu afin qu'ils puissent vous recontacter directement pour vous remettre votre lot.

La société KIABI Europe, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 344 103 270 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), et la société BUNSHA (société du Groupe Kiabi), société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier contact avec l'Organisateur.

L'Organisateur prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre l'Organisateur met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Lors de votre inscription au Jeu, vous avez la possibilité de vous abonner aux offres Kiabi en vous inscrivant à notre newsletter Kiabi ou à l'envoi de SMS. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien contenu dans le footer de l'email « Pour vous désabonner, cliquez ici. » ou en vous rendant sur votre espace client (si vous en avez un) sur l'onglet « Mes abonnements ».

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant contact@kiabi.com ou en cas difficultés, vous pouvez envoyer un email à : dataprotectionofficer@kiabi.com.
Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser sur son site Internet le nom, prénom, commune de résidence des gagnants, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article.
Vos données pourront être transférées aux partenaires du Jeu afin qu'ils puissent vous recontacter directement pour vous remettre votre lot.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données par l'Organisateur : https://www.kiabi.com/services/donnees-personnelles.html